

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 21 septembre 2012

Commission « Solidarité, Politique de la Ville, Enfance et Petite Enfance »

Séance du 6 septembre 2012

19 Journée mondiale du refus de la misère

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN

M. SZPIRKO

Mme BOUKHELIF

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme BAYE-DIAO

M. MACHU

Mme LEFEVRE

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme DINGIVAL

Mme CAPON

M. RIFI SAIDI

M. BOULHAMANE

Mme FEVRIER

M. BELMHAND

Mme MAUPIN

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première adjointe, expose :

A l'initiative du Mouvement A.T.D. Quart-Monde France depuis 1987, le 17 octobre a été déclaré « Journée Mondiale du Refus de la Misère ».

« Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les Droits de l'Homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré ».

Cette phrase de Joseph Wresinski, gravée sur le Parvis des Libertés et des Droits de l'Homme au Trocadéro à Paris, donne le sens de la Journée Mondiale du Refus de la Misère.



maintenant !

Cette journée, officiellement reconnue par les Nations Unies depuis 1992, est :

- une journée au cours de laquelle les personnes vivant dans la pauvreté s'expriment prioritairement,
- une journée de rassemblement de tous ceux qui, du simple citoyen au plus responsable, sont appelés à s'engager avec celles-ci.

C'est ainsi l'occasion pour tous ceux qui combattent au quotidien les injustices et qui s'engagent contre l'exclusion de se mobiliser à travers un vaste courant international.

En 2012, deux actions seront mises en place sur la ville :

- une action de sensibilisation auprès des publics sur le thème retenu : « mettre fin à la violence de l'extrême pauvreté. S'appuyer sur les capacités de tous pour bâtir la paix » ;
- une marche solidarité santé.

La lutte contre la misère passe par la lutte contre l'exclusion et par le respect de l'égalité de dignité de tous. Elle nécessite un engagement de chacun. Il s'agit d'inventer concrètement les moyens d'avancer ensemble vers une société respectueuse de la dignité de chacun, en reconnaissant comme acteurs indispensables de cette transformation sociale, les enfants et les personnes qui en sont le plus exclus. Il est aujourd'hui proposé au conseil municipal de marquer son soutien dans la lutte contre la misère en adoptant une délibération formalisant ainsi sa volonté de s'associer à cette journée mondiale du refus de la misère.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis de la commission « Solidarité, politique de la ville, enfance et petite enfance » en date du 6 septembre 2012,

Considérant l'importance, pour la Ville de Creil, de s'associer la journée mondiale du refus de la misère,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de marquer sa volonté de s'associer à la journée mondiale du refus de la misère.

Date d'affichage :

25 SEP. 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

02.10.12

Jean-Claude VILLEMAM

Certifié exécutoire le présent document
Creil le 02.10.12 Signature Le Maire

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Creil

2/2